

## À ÉCHIROLLES, VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE S'ARTICULENT, DANS UNE MÊME DYNAMIQUE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

À Échirolles, commune de 34 000 habitants de l'agglomération grenobloise, la vie municipale s'est toujours beaucoup appuyée sur le tissu associatif. Ainsi près de 300 associations sont en relation avec ses services. Parmi elles 25 associations d'habitants, interlocutrices privilégiées de la Ville et des professionnels sur les quartiers pour la concertation avec les habitants et l'animation locale.

En 1998, désireuse de confirmer son soutien à la vie associative et de clarifier les règles de ce partenariat, la municipalité a produit une Charte associative, dans un souci de « transparence et de respect de la vie démocratique ».

L'année suivante, le développement de la participation des habitants est devenu l'axe prioritaire du projet municipal et la démocratie participative locale a commencé à se développer et à s'organiser, autour de Comités de Coordination de la Vie Locale (devenus en 2002 les Comités de Quartiers).

Loin de dissocier voire d'opposer ces deux dynamiques et partant d'une conception « citoyenne » de la vie associative, l'équipe municipale a réorganisé outils et services pour que vie associative et démocratie participative s'inscrivent dans un même projet de développement de la concertation et de la citoyenneté.

### **Prendre en compte les préoccupations et les difficultés à fonctionner des associations de façon collective**

L'idée d'engager une démarche de concertation avec le milieu associatif a germé suite à l'organisation par la ville d'un temps fort pour la célébration du centenaire de la Loi de 1901.

Ainsi, dans la cohérence de sa démarche en faveur du développement de la démocratie locale, la municipalité organise en octobre 2002 les premières « Rencontres de la Vie associative » pour débattre du présent et de l'avenir des associations dans la ville.

Lors de cette rencontre, les élus ont pu exprimer leur volonté de collaborer plus étroitement avec les associations locales et ils se sont engagés à inscrire au calendrier des instances de concertation de la population locale ces rencontres avec les associations.

Mais supporter, soutenir le secteur associatif se décline par des aides, le développement de la coopération Ville-Associations, la recherche de nouveaux moyens opérationnels, avec l'idée de créer du lien entre associations dans une recherche de cohérence et de complémentarité par rapport aux besoins. Représentants d'associations, élus et techniciens ont donc convenu de la nécessité d'engager des ateliers de réflexion et travaux spécifiques autour de trois thèmes : les bases de la vie associative, la communication des associations, les besoins de formation liés à la réalité administrative et juridique des associations.

Discussions et propositions, fruits de la concertation au sein de chacun des ateliers, ont été mises en débat puis validées lors des 2<sup>e</sup> Rencontres en novembre 2003 engageant : une refonte de la Charte associative ; le soutien à la communication des associations via le site Internet de la ville ; et une première proposition de formation aux bénévoles et responsables associatifs sur le fonctionnement juridique, administratif et financier d'une association.

Par la suite ces ateliers ont continué leurs travaux et ont fait de nouvelles propositions présentées et discutées lors de Rencontres en avril 2004. Ainsi ont été retenus le principe de la mise à disposition d'une salle associative sur chaque quartier et le projet « École citoyenne », qui structurera les réponses, en termes de formation et de sensibilisation, pour soutenir le développement associatif dans la ville. D'autre part le principe de la pérennisation des Rencontres des associations a été validé : elles se dérouleront désormais tous les deux ans, en articulation et en complémentarité avec les Assises Citoyennes, temps fort de la concertation à l'échelle de la ville.

### **Inscrire la vie associative dans le registre de la concertation**

En concomitance à ce travail de réflexion collective avec les associations, les élus et les techniciens ont travaillé au développement de la démocratie participative sur le territoire de la commune.

Le développement de différentes instances de concertation a été soutenu et structuré : mise

*Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive*

en place de Comités de Quartier à partir de 2002 (évolution des CCVL désormais au nombre de 4), en articulation et en complémentarité avec les associations de quartier et l'Atelier Public Urbain et Social (instance de concertation pour le réaménagement des quartiers Ouest) ; mise à disposition d'un Fonds d'Initiatives Habitants (100 000 euros votés au budget 2003) destiné aux Échirollois désireux de mener des micro-projets contribuant au développement du lien social sur leur quartier ou même sur la ville ; structuration, en concertation avec les associations d'habitants et les comités de quartier, d'un comité de gestion pour le Fonds d'initiative habitants (5 élus et 10 représentants habitants).

C'est dans un même souci de cohérence et d'efficacité que les grands moments de la concertation ont été articulés : les Assises Citoyennes, lancées en 2001, alternent désormais avec les Rencontres de la vie associative. Leurs réflexions et travaux préparatoires peuvent ainsi trouver une complémentarité et s'alimenter réciproquement. Ainsi, aux prochaines Assises Citoyennes, les 26 et 27 novembre 2004, sera présentée une « Charte de la participation citoyenne » à l'élaboration de laquelle ont largement contribué les associations Échirolloises. En effet, elles souhaitent, en complément de la Charte associative à visée plus fonctionnelle, que soient connus et partagés de tous les principes, règles et méthodes qui soutiennent le développement de la participation citoyenne à Échirolles, dont il a été largement débattu lors des précédentes Rencontres de la Vie associative.

Pour suivre ces évolutions, les services municipaux ont eux-mêmes dû se réorganiser : depuis septembre 2003 le service

« Vie des quartiers – Démocratie locale » rassemble les anciens services « Vie associative » et « Politique de la ville ». Le premier gère le soutien logistique ou financier aux associations et le second l'action sur les quartiers et les dispositifs de démocratie participative (dont le Fonds d'Initiative Habitants). Mais il devenait de plus en plus difficile de parler citoyenneté - lien social d'un côté, et de l'autre de conserver un service Vie associative uniquement sur des aspects fonctionnels. Cette organisation manquait de sens et de lisibilité pour les habitants et les associations, qui pouvaient se retrouver à gérer des relations avec ces différents services autour d'une même action : par exemple solliciter d'un côté le Fonds d'Initiatives Habitants, via le service Politique de la ville, et de l'autre le service Vie associative pour les aspects logistiques et réglementaires.

Aux dires des techniciens qui ont accompagné ces différentes mutations, il a fallu une volonté politique claire et affirmée pour articuler et développer dans un même esprit soutien à la vie associative et développement de la démocratie participative. C'est l'héritage d'une conception citoyenne des associations qui a accompagné le développement de la ville dès les années 50, avec le souci constant d'encourager la participation de la population à la vie de la cité. Aujourd'hui encore et malgré le constat d'un certain essoufflement, la forme associative, même si elle n'apparaît pas forcément immédiatement « citoyenne », est considérée comme un premier niveau d'engagement qu'il faut soutenir et développer. Et pour l'équipe municipale c'est dans la concertation et les échanges avec le plus grand nombre que pourront se construire des réponses au désintérêt et à l'indifférence.

---

**MOTS-CLÉS :** vie associative, participation des habitants, citoyenneté, association, habitant, municipalité, concertation, comité de quartier, charte, démocratie participative, relations citoyens élus, démocratie locale, financement, fonds d'initiatives habitants, relation entre associations locales et municipalité, France, Rhône-Alpes, Isère, Échirolles

**CONTACT :** Jean-Charles AMIRANTE, chef de projet, Mission politique de la ville - vie des quartiers, Hôtel de ville, Échirolles - Tél. : 33 (0)4 76 20 64 43 - Mél : [amirante@ville-echirolles.fr](mailto:amirante@ville-echirolles.fr)

**AUTEUR :** Florence BOUHEDDI, 2004/06

**PRODUCTEUR :** CR•DSU, 4 rue de Narvik, BP 8054, 69351 Lyon cédex 08. tél. 33 (0)4 78 77 01 43, fax. 33 (0)4 78 77 51 79, [crdsu@crdsu.org](mailto:crdsu@crdsu.org)

---

*Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive*